

# Charte

## Expérience Vis ma Vie

*Cette charte accompagne la convention de stage Vis ma Vie et le questionnaire de satisfaction. Ensemble, ils forment un tout pour permettre le bon déroulement de cette expérience pour l'Observant et l'Accueillant.*

### L'esprit ABUM

L'Association pour le Bon Usage du Médicament est un rassemblement inédit de toutes les bonnes volontés, tous les acteurs du médicament et des meilleurs experts : associations de patients, sociétés savantes, ordres et syndicats de médecins, de pharmaciens, de kinésithérapeutes, assureurs, acteurs médico-sociaux, industriels, éditeurs de logiciels... Elle est un lieu ouvert permettant d'échanger, d'analyser, de proposer des solutions concrètes, d'encourager les meilleures innovations favorisant le bon usage du médicament.

Au sein de l'ABUM, le groupe de travail Collaboration Interprofessionnelle œuvre en faveur de projets qui permettent d'améliorer les liens entre professionnels de santé.

### L'origine du projet et ses objectifs

L'expérience « Vis ma vie » met en relation des accueillants et des observants. Son but est d'améliorer les relations entre professionnels de santé exerçant soit en libéral, soit en milieu hospitalier afin de renforcer la complémentarité et les collaborations afin de permettre aux observants de mieux appréhender le quotidien des professionnels de santé avec lesquels il/elle est amené(e) à œuvrer conjointement pour une meilleure prise en charge des patients, notamment sur le plan du bon usage du médicament.

Le stage d'observation a pour objectif de permettre à l'Observant de découvrir l'exercice du professionnel de santé dans son cadre habituel d'activité. L'Observant n'effectue aucun acte de soin ou manipulation de matériel médical.

### Engagement mutuel

L'Observant et l'Accueillant s'engagent à proscrire toute forme de discrimination, violence sexiste et sexuelle et à respecter et faire respecter la dignité de la personne humaine. Ils s'engagent également à faire preuve de bienveillance l'un envers l'autre lors de cette expérience.

### Engagements de l'Observant

L'Observant est tenu au secret professionnel concernant toutes les informations auxquelles il pourrait avoir accès durant son stage, qu'il s'agisse de données relatives aux patients, aux pratiques médicales ou à la gestion de la structure d'accueil. Cette obligation perdure au-delà de la durée du stage.



Association  
Bon Usage du  
Médicament

Plus particulièrement, toute communication, notamment sur les réseaux sociaux, illustrée ou non par une vidéo ou photo doit faire l'objet de l'approbation de l'autre Partie.

L'Observant s'engage également à :

- Observer les consignes de l'Accueillant et éventuellement de son équipe.
- Respecter les règlements intérieurs applicables dans la structure d'accueil (le cas échéant).
- Adopter une tenue et une attitude compatibles avec le milieu professionnel de santé.

### **Engagements du Professionnel de Santé Accueillant**

L'Accueillant s'engage à :

- Encadrer l'Observant de manière bienveillante.
- Présenter son activité professionnelle dans sa diversité dans le respect des règles d'éthique.
- Veiller au respect des règles de confidentialité.

De façon générale, l'Accueillant s'engage à respecter l'esprit du programme « Vis ma vie » qui consiste à faire découvrir le quotidien d'un professionnel de santé autre que la spécialisation de l'Observant.

### **Témoignage**

Dans la continuité de l'esprit ABUM, et pour faire vivre et renforcer le projet Vis ma Vie, le groupe de travail Collaboration Interprofessionnelle a besoin de retours d'expérience des Observants via le questionnaire. Merci !

En signant ci-dessous, j'atteste que j'ai lu, compris et accepté les principes et valeurs décrits dans cette Charte.

Date :

Prénom et nom de l'Observant ou de l'Accueillant :

Signature :